

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (29280)

Ti-Kêr Lokmaria-Plouzané

tél : 02 98 48 40 09 - fax : 02 98 48 93 21

mairie@locmaria-plouzane.fr

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mai 2016

L'an deux mille seize, le neuf mai, à dix neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Citoyens, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Godebert, Maire, Mrs Ogor, Pouliquen, Kérangoarec, Le Bis, Bégoc, Etienne, Gueneuguès, Cariou, Morel, Quémener, Fily, Rault, Mmes Clech, Le Roux, Gibault, Calmettes, Le Person, Quinquis, Solinski, Bruneau, Tanguy, D'Hervais Poupon, Lebleu

Ont donné procuration : Mme Labrière à Mme Godebert, Mr Mazé à Mr Ogor, Mme Pallier à Mr Quémener

Mr Bégoc a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme le Maire accueille Mme Patricia LEBLEU, nouvelle conseillère municipale qui remplace Mr Dussauge, conseiller démissionnaire.

Le procès verbal de la séance du 08/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

09052016DCM1 Commissions municipales : modifications

Suite à la démission de Mr Denis Dussauge, et à l'arrivée de Mme Laetitia Lebleu, le groupe « Locmaria un nouveau cap » souhaite apporter quelques modifications dans sa représentation au sein des commissions municipales.

Il est demandé également de permuter deux membres au sein du CHSCT, Mr Le Bis membre suppléant étant le référent communal « Hygiène, Prévention et Sécurité » au sein de la CCPI et Mme Le Roux étant membre titulaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur les modifications ci dessous :

Association Sport : Mme Lebleu en remplacement de Mr Rault

Urbanisme : Mr Fily en remplacement de Mr Dussauge

Vie sociale : Mme Lebleu en remplacement de Mr Rault

Comité pilotage agenda 21 : Mme Lebleu en remplacement de Mr Dussauge

Commission MAPA : Mr Fily en remplacement de Mr Dussauge

Commission d' Appel d'offres : Mr Fily en remplacement de Mr Dussauge en tant que titulaire et Mr Rault en remplacement de Mr Fily en tant que suppléant.

CHSCT (Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail) : Mr Le Bis membre titulaire en remplacement de Mme Le Roux et Mme Le Roux membre suppléant en remplacement de Mr Le Bis.

09052016DCM2 Aménagement du bourg : dépôt d'un permis de construire pour l'extension d'un commerce

Afin de permettre l'extension du commerce « la Cave de Lanvenec », situé au rez de chaussée de l'immeuble appartenant à la commune place de la Mairie, en annexant le logement existant, il est nécessaire de déposer un permis de construire pour :

- le changement de destination du logement en commerce
- pour les travaux de modification de la façade (agrandissement d'une ouverture au sud, place de la mairie),

Et ceci conformément à l'article R 421-14 du code de l'Urbanisme.

Puisqu'il s'agit d'une propriété communale, le conseil municipal doit expressément autoriser Mme le Maire à déposer le dossier de permis de construire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour procéder au dépôt du permis de construire, suivant note descriptive jointe.

09052016DCM3 Budget camping municipal de Portez : délibération modificative N°1

Afin de faire face à certains engagements de dépenses (travaux de viabilisation pour l'installation de mobil homes), le conseil municipal donne son accord sur la délibération modificative ci dessous.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Dépenses d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	CREDITS VOTES AU B.P.	NOUVELLES PROPOSITIONS	NOUVEAUX MONTANTS BUDGETAIRES	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 542	4 500,00	12 042,00	Crédits nécessaires au financement des travaux de viabilisation des emplacements dédiés aux nouveaux Mobil-homes
TOTAL GENERAL			+ 4 500,00		

Recettes d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	CREDITS VOTES AU B.P.	NOUVELLES PROPOSITIONS	NOUVEAUX MONTANTS BUDGETAIRES	
1641	Emprunts en Euros	101 380,00	4 500,00	105 880,00	Emprunt d'équilibre de la section d'investissement
			+ 4 500,00		

09052016DCM4 Ressources humaines : création d'un poste de médecin territorial pour le service des Lutins

En application de la réglementation en vigueur, la commune avait conventionné avec un médecin chargé de contrôler l'hygiène générale de la structure, la surveillance de la santé des enfants accueillis, d'accompagner leur parents à un niveau de veille sanitaire, d'accompagner et soutenir l'équipe de la structure dans la mise en place des protocoles médicaux et d'hygiène.

Suite au contrôle URSSAF effectué en 2015, la commune ne peut plus conventionner avec un médecin, car les conditions d'exercice relevées dans la convention établie entre la Mairie et le médecin lui confère un statut de salarié : intervention dans les locaux de la crèche halte garderie,

pour tous les enfants accueillis à la crèche halte garderie, selon un nombre d'heures et une rémunération déterminé à l'avance. Il intervient dans les locaux de la crèche halte garderie, auprès des enfants accueillis dans cette structure. Il est rémunéré de façon forfaitaire et ne supporte pas de risque économique.

Il est donc nécessaire de créer un poste de médecin territorial à temps non complet (3h minimum/mois), à compter du 01 juin 2016.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette création de poste .

09052016DCM5 Tarifs 2016 du camping de Portez : modifications

Afin de répondre aux demandes de la clientèle du camping de Portez, il est nécessaire de modifier ou ajouter certains tarifs, à savoir :

-Remplacer l'intitulé « week end » par l'intitulé « 2 jours », ce qui permet de louer les mobil homes en semaine, uniquement en hors saison, les tarifs restent inchangés.

-Prévoir un tarif pour la location en continu du mobil home « Hérald », (du 02 juillet au 31 août 2016), pour des locations à minima d'un an : 500 € par mois plus les charges en saison, et 332 € du 01/09/2016 au 30/06/2017.

-Préciser que les arrhes sont fixées à 50% du montant de la location plafonnée à 50 € /réservation (au lieu de 50 € quelque soit la durée du séjour).

-prévoir un forfait ménage de 50 € (mobil home, salle Belle Cordelière) lorsque le personnel doit le faire, forfait répercuté au client.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur les tarifs ci dessus .

09052016DCM6 Appel à projets pour la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière

Au titre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière de l'exercice 2015, il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental, pour des opérations de sécurité routière.

Il est proposé au conseil municipal de présenter le dossier relatif aux travaux d'amélioration de sécurité sur les voies communales de Goulven et Porsmilin, situées en agglomération.

Les travaux consistent en la création de trottoirs, l'organisation du stationnement, notamment route de Goulven pour sécuriser les entrées et sortie de l'école maternelle de Kériscoualc'h située route de Goulven et par un rétrécissement de la chaussée avec circulation alternée notamment rue de Porsmilin, pour casser la vitesse et protéger les piétons se rendant à la plage de Porsmilin.

Les travaux sont estimés à 160 785 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour:

- pour approuver ce projet de travaux,
- pour solliciter une subvention au titre des amendes de police.

09052016DCM7 Aménagement du bourg : demande de subvention pour la démolition de la friche commerciale

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du bourg, et plus particulièrement en ce qui concerne le réaménagement de l'îlot occupé par l'ancienne supérette, la commune va devoir démolir ce bâtiment avant de le céder.

Cela permettra de pouvoir céder cette emprise de terrain en vue de la construction d'un immeuble d'environ 10 logements locatifs avec création de surfaces médicales ou paramédicales au rez de chaussée.

Le coût de la démolition est estimé à environ 50 000 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour approuver ce projet et solliciter une aide auprès des différents financeurs (Région, Conseil Départemental du Finistère, CCPI.....etc).

Question écrite du groupe Locmaria Un Nouveau Cap :

« Dans un reportage télévisé sur le thème de la pollution du littoral par des plastiques, passé à l'antenne de France3 le 12/04/2016, vous indiquez "En termes de personnel, je pense que l'on peut dire que sur une saison estivale, ça représente 50 à 60 000 euros" (référence : http://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/une-pollution-preoccupante-des-plages-de-la-cote-atlantique_1402333.html).

-Pouvez-vous nous donner le détail de ces dépenses de personnel pour le nettoyage des plages sur une saison estivale à Locmaria?

-Ne serait-il pas possible, en lien avec la CCPI, de lancer une action d'information auprès des usagers des plages sur l'origine de ces déchets ?

Nous suggérons qu'un panneau reprenant les résultats de l'étude menée sur Porsmilin par la SURFRIDER FOUNDATION soit mis en place près de la plage. Cette opération de sensibilisation avec une incitation au ramassage systématique par les usagers dans des container spécifiques pourraient être une opération d'éducation fort utile ».

Mme le Maire répond que la question est intéressante mais étant arrivée le samedi matin, le responsable financier étant absent le lundi, elle apportera les précisions à un prochain conseil .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Viviane GODEBERT

